

APPEL A CANDIDATURE n°2021-02
Locaux disponibles sur le MIN de Strasbourg**5 cases dans l'allée centrale n°3 à 7**

Date de publication : 9 avril 2021

<p>Destination des locaux :</p> <p>5 cases dans l'allée centrale n°3 à 7</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ <i>Durée envisagée du contrat de location à compter de la notification (modulable en fonction des investissements prévus par le candidat)</i> ★ <i>Minimum : 3 ans</i> ★ <i>Maximum : 9 ans.</i> 	<p>Particularités techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrée principale avec portes vitrées coulissantes ✓ WC privatif ✓ Température dirigée en froid <input type="checkbox"/> ✓ à remettre en état ✓ Dalle béton ✓ Quais PL extérieurs communs ✓ Portes sectionnelles.
<p>Surface :</p> <p>★ 739.50 m²</p>	<p>Redevance annuelle :</p> <p>65 000 €H.T.</p>
<p>Etat général :</p> <p><input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Usagé <input checked="" type="checkbox"/> A aménager</p>	<p>Charges en sus selon Règlement Intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits fixes aux camions - Taxe foncière - Frais de gardiennage - Traitement des déchets - Eau / Assainissement
<p>Disponibilité :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Immédiate</p>	<p>Date de mise en ligne de l'annonce :</p> <p>9 avril 2021</p> <p>Date limite de dépôt d'une candidature :</p> <p>7 mai 2021 à 12h00</p>

★ **Objet de l'appel à candidature et lieu d'exécution :**

Dans le cadre des dispositions de l'article L2122-1-1 al.1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la SAMINS lance un appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement disponible décrit ci-dessus.

★ **Adresse où les candidatures doivent être transmises et forme de transmission :**

Le mode de transmission privilégié par la SAMINS est la voie dématérialisée.

Cependant, les candidatures pourront être remises contre récépissé ou adressées par voie postale en pli recommandé avec accusé de réception.

★ **Justificatifs à produire pour l'examen des candidatures :**

Chaque candidat transmettra à la SAMINS les justificatifs suivants pour l'examen des candidatures :

- Une lettre de motivation pour l'emplacement faisant l'objet de la présente candidature,
- Ses références professionnelles et son expérience en matière de gestion d'une activité liée au commerce de gros de fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et/ou première mise en marche de production de fruits et légumes, ainsi qu'une liste de ses principaux fournisseurs et clients,
- Une attestation sur l'honneur datée et signée par le candidat indiquant :
 - a. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - b. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - c. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - d. Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - e. Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - f. Ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible de la convention d'occupation ;

- g. Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de l'appel à candidature, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement du présent appel à candidature ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h. Être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de l'appel à candidature, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i. Que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j. Fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
- L'identité administrative du candidat précisant clairement s'il intervient à titre d'une société ou seul,
 - Un extrait k-bis datant de moins de 3 mois si le candidat a l'obligation d'être immatriculé au registre du commerce et des sociétés,
 - Les statuts de la société candidate, si le candidat intervient au titre d'une société,
 - Des renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat (les trois derniers bilans et comptes de résultats de l'entreprise candidate),
 - Une attestation du régime fiscal de producteur, si le candidat en a la qualité,
 - Une attestation d'affiliation à la mutualité sociale agricole, si le candidat est producteur,
 - Un relevé parcellaire récent ou une déclaration de nature et de superficie des cultures, si le candidat est producteur,
 - Les certificats sociaux et fiscaux des trois dernières années attestant du respect des obligations sociales et fiscales,
 - Compte d'exploitation prévisionnel sur une année.

Il est à préciser que les candidats n'ayant pas la qualité de grossiste et/ou de producteur ne pourront pas être retenus. En effet, l'attribution du local ci-dessus est exclusivement destinée au commerce de gros de fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et/ou première mise en marche de production de fruits et légumes.

Faute de la présentation des documents listés ci-dessus, la candidature sera déclarée irrégulière.

★ **Délai de validité des candidatures** : 180 jours, à compter de la date limite de remise.

★ Critères de sélection des candidatures :

La procédure de sélection et la décision d'attribution de l'emplacement prendra notamment en compte les critères suivants affectés d'un coefficient de pondération tel que précisé ci-après :

- ❖ **Expérience professionnelle** du candidat et de ses salariés dans le secteur des fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et notamment dans le commerce de gros de fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et/ou première mise en marche de production de fruits et légumes. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **15%** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Qualité du projet présenté** : clientèle visée, gamme de produits, filières d'approvisionnement, production locale, production raisonnée, circuits courts, produits bio, etc. A l'appui de ce critère, les candidats devront fournir une liste de leurs principaux fournisseurs et clients. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **20%** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Situation financière** et adéquation entre la capacité financière de l'entreprise et les charges inhérentes à l'attribution du local dont il s'agit. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **20%** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Projets d'aménagement des locaux** adossés à un plan de financement et un plan d'investissement. Décrire les perspectives de développement à compter de l'implantation sur le Marché et à une échéance de 5 ans. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **25%** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Engagements RSE et actions en faveur du Développement Durable** :
 1. Nombre de salariés sur le site
 2. Mesures pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, Innovation.
 3. Mesures adoptées dans le cadre de la réglementation des livraisons sur l'Eurométropole de Strasbourg (ZFE).
 4. Actions visant à réduire la production de déchets non-valorisables.

Ces éléments RSE du critère pondéré seront examinés à **20%** dans le cadre de l'analyse de la candidature.

Une note sur 20 sera attribuée aux critères susvisés.

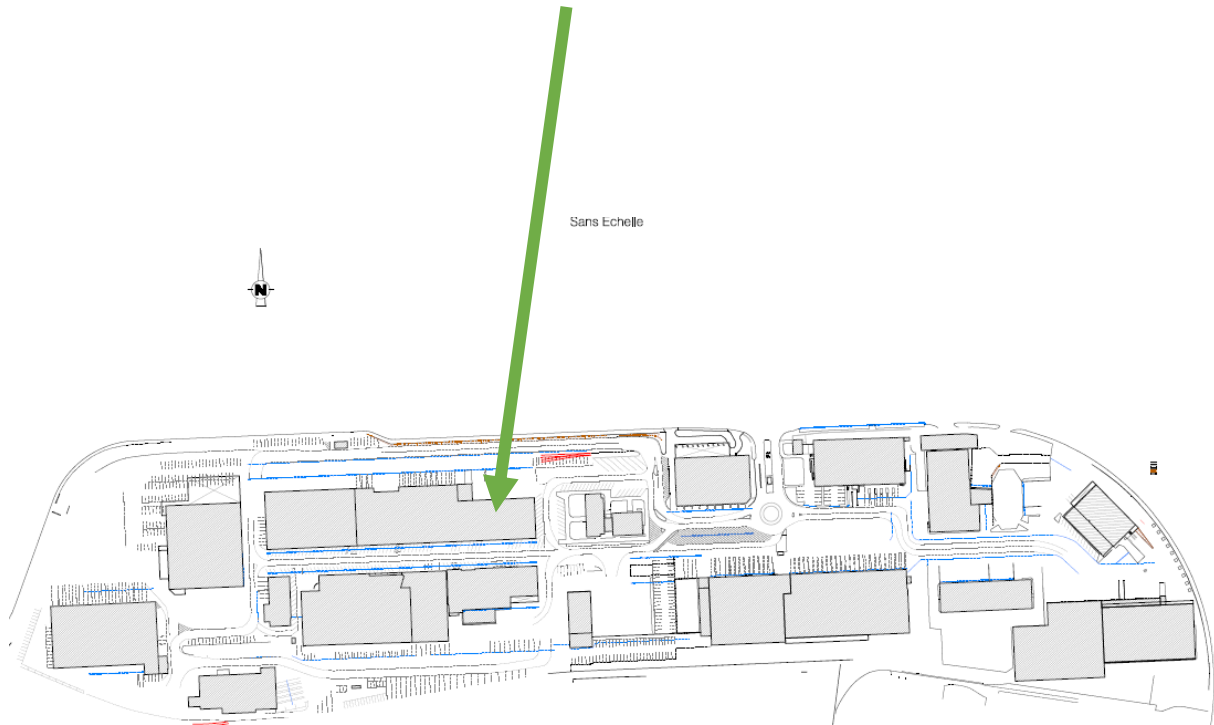
Un classement des candidats sera fait, en fonction des notes obtenues par chacun d'entre eux

REPORTAGE PHOTO



Localisation du bâtiment :

5 cases dans l'Allée Centrale



✓ Pour plus de renseignement : 03.88.27.24.24 ou

exploitation@samins.fr

✓ L'envoi de votre candidature par voie dématérialisée :

direction@samins.fr

ou par voie postale en R.A.R. :

SAMINS

55, rue du Marché Gare
Bâtiment Administration RDC
67200 STRASBOURG